

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
13/04/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0056

1. Intitulé du projet

Ecoquartier du Biron d'environ 6 ha, à Longpont sur Orge (91)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SORGEM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe MILBACH

RCS / SIRET

343 850 517 000 40

Forme juridique

SEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Aménagement d'un écoquartier d'une surface de plancher estimée inférieure à 20000 m ² et dont le terrain d'assiette couvre une superficie d'environ 6 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet vise la réalisation d'un écoquartier à vocation résidentielle sur le site Biron de la commune de Longpont sur Orge (environ 6ha), zoné en IIAU au PLU en vigueur, aujourd'hui occupé par des fiches, une habitation et des habitats informels.

Le programme d'opération prévoit la création d'environ 250 à 280 logements représentant moins de 20000m² sdp respectant une mixité urbaine (logements individuels et collectifs) et sociale (30% de logements sociaux), et s'appuyant sur les attributs environnementaux et paysagers du site.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vise à la création de logements, conformément aux objectifs déterminés par le SDRIF, au sein d'un site identifié par le SDRIF et le PLU de la commune pour ce type de programme.

Cette urbanisation en zone IIAU du PLU se situe en continuité d'un tissu existant à l'est (quartier pavillonnaire du Guiperreux) et d'un tissu existant amené à se conforter en centralité au nord (site Guayère en zone Urbaine au PLU, Groupe scolaire et centre technique municipal existants, futures pharmacie et maison de santé). Le projet vise à l'optimisation urbaine de ce site majoritairement en friches et/ou occupé par une urbanisation informelle.

Ainsi l'objectif via la création de cet écoquartier est d'offrir un parcours résidentiel aux habitants (mixité sociale et urbaine), de valoriser la situation géographique du site et ses attributs environnementaux et paysagers (boisement existant, trame verte, vues sur le paysage lointain et la tour de Monthléry, situation en lisière agricole.), et de renforcer la centralité urbaine de ce secteur situé à proximité d'un quartier résidentiel (Guiperreux), d'un groupe scolaire (Jean Ferrat), et d'une future maison de santé (site Guayère).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les principales caractéristiques des travaux de l'opération consisteront à :

- une mise en état des sols (notamment défrichage d'environ 35000 m², démolition d'une habitation et de petites constructions informelles)
- la création et/ou réfection de voiries et cheminements doux, modification des sens de circulation pour les adapter aux besoins et tenant compte de la génération de trafic pressentie
- la création d'espaces publics verts à vocation écologique, paysagère et sociale (liaisons douces, sentes piétonnes, préservation du boisement et aménagement de ses lisières, parc central/coulée verte,
- création ou réfection des réseaux de desserte du projet.
- création d'ouvrages alternatifs paysagers de rétention d'eaux pluviales (noues, bassin enherbé)
- création de logements répondant à une mixité de formes urbaines et à une mixité sociale.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une création de ZAC à l'été 2016, et une réalisation phasée des travaux de l'écoquartier sur la période 2018-2024 (dont le séquencage précis est à définir prochainement).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site, ses logements et ses espaces publics seront destinés aux nouveaux habitants de l'écoquartier et aux habitants du territoire.

Considérant le pré-programme d'environ 250 à 280 logements, génère un trafic de 20 à 160 véhicules en volume émis (respectivement en heure de pointe du soir et du matin, et 20 à 145 véhicules en volume attiré respectivement en heure de pointe du soir et du matin, (...)) ainsi que la réalisation de 470 places de stationnement résidentiel, conformément aux normes du PLU.

En termes de transports en commun, bien que la commune ne possède pas de desserte ferroviaire sur son territoire, les gares RER de Sainte-Geneviève-des-Bois au nord-est et Saint-Michel-sur-Orge à l'est sont accessibles par des liaisons de bus. Aussi le secteur est directement desservi par la ligne DM09 et se trouve à proximité de la ligne DM11 menant à la gare de Saint-Michel-sur-Orge.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'écoquartier fera l'objet d'une procédure de création de ZAC.

Il pourra en outre être concerné par une autorisation unique le cas échéant, une déclaration d'utilité publique en cas de dureté foncière valant mise en compatibilité du PLU.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Zone d'Aménagement Concerté

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Nombre de logements/Surface de plancher :	250-280 lgts / Env. 20.000 m ²
Surface défrichée :	35.000 m ²
Longueur des routes réaménagées :	Env. 645 ml
Longueur des voies / liaisons douces créées :	Env. 1.500 ml / Env. 900 ml
Surface des espaces verts publics créés :	Env. 7.000 m ²
Nombre de places de stationnement créées :	470 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin du Biron / chemin des champs jolis
Site du Biron
91310 LONGPONT SUR ORGE

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 16, 58 " 0 Lat. 48 ° 37, 57 " 0

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement occupé par des friches, des friches maraîchères dont une infime partie préexiste, du boisement, un pavillon, des habitations informelles (installation illégales de gens du voyage).

Règlement applicable à la zone: IIAU. Zone définie comme insuffisamment équipée et dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou révision du PLU.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23/01/2014
En cours de révision depuis le 10 avril 2014.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site Biron est la ZNIEFF de type 1 "110001601 - Bassins et prairies de Lormoy", située au nord-est du site (à environ 800 m).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Longpont sur Orge est couverte par le plan de prévention du bruit du Val d'Orge, sur lequel le site du Biron ne présente pas d'enjeu majeur. La commune n'est par ailleurs pas concernée par un PEB.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Longpont sur Orge est en cours d'élaboration d'une AVAP qui ne concerne pas le site.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Biron est situé en dehors des enveloppes d'alerte de zones potentiellement humides (source : DRIEE).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Longpont-sur-Orge est concernée par le Plan de Prévention des Risques naturels - Risque inondation des vallées de l'Orge et de l'Essonne dans les départements de l'Essonne et des Yvelines. Toutefois, le site Biron n'est pas concerné par ce plan.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Biron n'est concerné par aucun site inscrit ou classé. il est en revanche situé à proximité des sites classés "6895 - Parc du château de Lormoy" et "6269 - Avenue des Marronniers du château de Lormoy", situés au nord-est à environ 250 m).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Biron n'est concerné par aucun site Natura 2000. le site Natura 2000 le plus proche du projet se trouve à environ 11km au sud-ouest; il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la Directive Oiseaux "Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte" (n°FR1110102), désignée par arrêté du 23 décembre 2003.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sur les espaces publics et les lots privés nécessiteront de réaliser des déblais (créations de noues, bassins paysagers, fondations de bâtiment, etc.). En tout état de cause un équilibre des déblais remblais sera recherché sur le site pour éviter au maximum l'évacuation des matériaux excédentaires.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les observations sur site, le site ne présente pas de sensibilité écologique significative s'agissant des habitats naturels et des espèces végétales qui les composent, hormis les boisements. La faune (notamment des oiseaux) observée ou potentielle est relativement commune. Des espèces invasives (faune et flore) ont aussi été vues (Solidage du Canada, Perruche à collier...). De plus, le site du projet n'est directement concerné par aucune ZNIEFF, site Natura 2000, etc. Par ailleurs, le projet ne s'inscrit pas en rupture de continuité écologique : il s'insère en effet en couture urbaine d'un quartier existant. Malgré tout, le projet affirme le site comme un secteur urbain valorisant les espaces écologiques les plus intéressants : les boisements et leurs lisières y sont préservés et renforcés.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en concerné par un retrait gonflement des argiles, dans sa moitié Ouest aléas faibles, dans sa moitié Est aléas moyen. le site n'est pas concerné par le risque de remontée de nappes ou inondations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources de bruit principales que le projet va engendrer sont liées au trafic routier modéré généré par l'apport de population nouvelle dans ce nouvelle quartier résidentiel.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport (source: Cartes stratégiques du bruit des infrastructures routières et ferroviaires de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions lumineuses seront engendrées par l'urbanisation du secteur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutefois un soin particulier sera porté sur le choix de l'éclairage public afin qu'il ne génère aucune gêne pour la faune et ne participe pas à l'éclairement du ciel urbain.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des nouveaux rejets hydrauliques d'eaux usées et d'eaux pluviales. Les eaux usées générées par le projet seront collectées et dirigées vers les réseaux d'eaux usées existants Ø200 mm chemin de Biron. Les eaux usées sont traitées sur la station d'épuration de Valenton. Les EP de ruissellement générées par l'imperméabilisation du projet seront gérées conformément aux règles de l'agglomération: Une infiltration prioritaire à faible profondeur dans le sol en place est prévue. Si l'infiltration n'est pas possible (étude de perméabilité à effectuer), les EP seront stockées avant rejet à un débit régulé à 1 l/s/ha pour une pluie d'occurrence vingtennale. Les débits de fuite seront renvoyés vers les réseaux d'eaux pluviales Ø400 mm du Chemin de Biron dont l'exutoire est la Salmouille. Le projet devra faire l'objet d'un dossier de déclaration selon les rubriques de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (effluents domestiques, ordures ménagères). toutefois, toutes les filières ad hoc seront mises en oeuvre afin de gérer la collecte, le traitement voire la valorisation de ces déchets.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans un périmètre de protection du patrimoine architectural. Le projet d'aménagement a une volonté très forte de s'ancrer dans la trame urbaine et la trame végétale existante. Faire avec le déjà là, afin de respecter l'entité des lieux est la priorité du projet : les vues sur le territoire agricole attenant sont valorisées, une grande coulée verte est prévu pour dégager un axe de vue magistral vers la tour de Monthéry, les boisements existants sont conservés et améliorés par la réalisation de lisières forestières, de nombreuses sentes piétonnes sont créées, et le projet végétal prévoit uniquement des essences indigènes, ainsi que l'introduction d'anciennes variétés de fruitiers typique d'Ile de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités agricoles et sylvicoles. En revanche, le projet modifie l'aménagement existant et apporte des améliorations pour les habitants. Le territoire actuellement en friche et mité par l'habitat diffus et informel, sera re-composé afin d'offrir un cadre de vie optimisé : circulation fluidifiée et passifiée (voie partagée), augmentation des flux piétons par la création de nombreuses sentes, création d'un espace vert public majeur incitant la rencontre et les jeux pour enfants, création de cheminement en lisière des boisements existants conservés, connexions piétonnes facilitées et lisibles vers les équipements publics existants et à venir (écoles primaires, pharmacie, maison médicale)...

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Des opérations dans le diffus sont en cours sur la commune de Longpont sur Orge. Cependant leur localisation plus lointaine pour la majorité d'entre elles n'ont pas d'effet de cumul avec le site du Biron, hormis le site Guayère situé au nord du secteur du Biron. Un programme d'environ 100 logements sociaux en zone urbaine au PLU y est prévu. Ce programme situé en zone U, qui ne fait pas l'objet d'autorisation environnementale spécifique (ni étude d'impact, ni document d'incidence...) et qui se situe en diffus, a bien été pris en compte dans les études menées, notamment en matière de circulation et de trafic.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du contexte d'intervention (déjà ciblé dans le SDRIF et le PLU comme zone d'optimisation urbaine, clairement en deçà des seuils concernés par l'étude d'impact -environ 6 ha et 20 000m² sdp-), des études menées (faune/flore, mobilités/circulation, urbaine/paysage etc.) et de leurs résultats, considérant également que les éléments naturels, paysagers et urbains ont été la base de la constitution du projet, il est estimé que celui-ci devrait être dispensé d'étude d'impact.

Pour rappel:

- le projet n'a un impact que limité sur les circulations et la génération de trafic. Et il améliore les conditions de circulations existantes à l'échelle du quartier et de ses abords
- en termes urbains et paysager, le projet respecte un objectif majeur d'insertion dans son paysage urbain et agricole, proche comme lointain. Il prévient en outre le développement d'un mitage urbain informel déjà à l'oeuvre sur le secteur.
- en termes d'impact naturel, le projet préserve et valorise les éléments d'intérêt écologique diagnostiqués (renforcement de la trame écologique, préservation du boisement et aménagement de ses lisières, chemin de traverse/liaison douce nord/sud, aménagement écologique et planté du chemin des champs jolis, renforcement de son identité maraîchère et de l'intérêt faunistique du développement d'essences fruitières, etc.).
- enfin, le projet prévoit une gestion alternative des eaux pluviales avec compensation et limitations des débits rejetés.

Nota: les annexes transmises portent sur des études préalables menées à une échelle plus large que le site Biron (sites Guayère et Frileuses). Cependant la présente saisine porte bien sur le site Biron

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic et enjeux urbains et paysagers identifiés
Diagnostic écologique
Rapport d'étude mobilités
Relevés géomètre
Photographies du site
Cartographies de risques argiles, remontée de nappes, relatives au bruit, etc.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Sainte-Geneviève-des-Bois

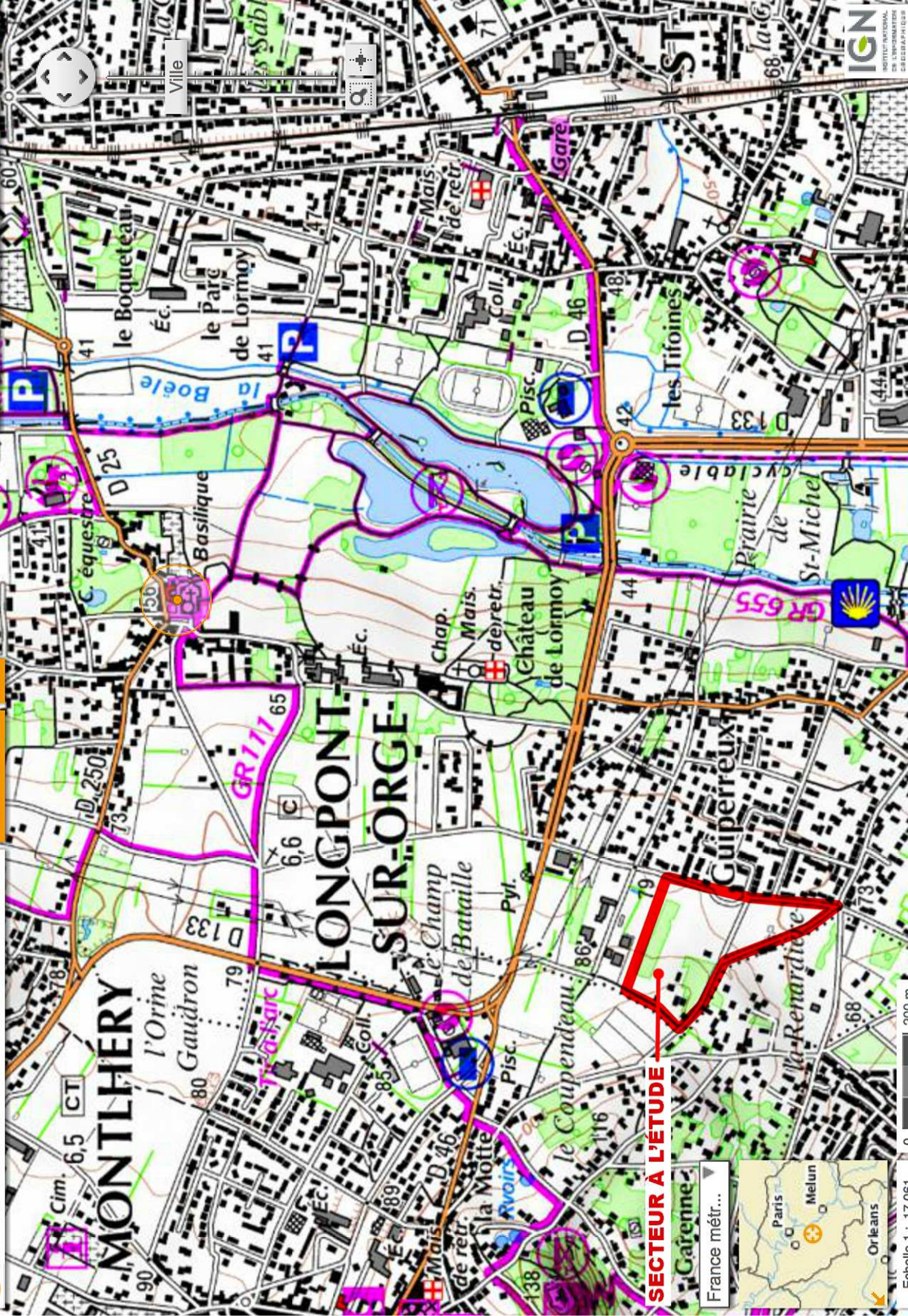
le, 11 avril 2016

Signature

Au nom et pour le compte
de la ville de Longpont sur Orge



OU Espace Saint-Exupéry
157-159 route de Corbeil
91700 Sainte-Geneviève des Bois
Tél. 01 60 15 58 18 - Fax 01 60 16 80 08
sorgem@sorgem.fr

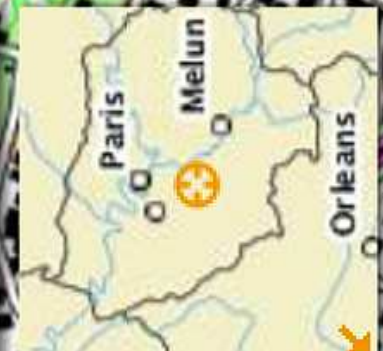


MONTLHERY

LONGPONT-SUR-ORGE

SECTEUR À L'ÉTUDE

France métr...



Echelle 1 : 17 061

200 m

+

IGN

IGN INSTITUT NATIONAL DE LA CARTOGRAPHIE

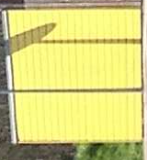






GROUPE SCOLAIRE JEAN FERRAT

LIBERTE EGALITE FRATERNITE











PLAN TOPOGRAPHIQUE

Échelle : 1/500

ORDRE	DESIGNATION	REMARQUES
1	QUOTIENTS	Adaptation aux normes
2	TOPOGRAPHIE	Tous droits réservés au 1 ^{er} trimestre 2015

ARTEMIS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €
SIRET 750 123 456 789
N° de TVA intracommunautaire : FR15 123 456 789

ARTEMIS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €
SIRET 750 123 456 789
N° de TVA intracommunautaire : FR15 123 456 789

ARTEMIS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €
SIRET 750 123 456 789
N° de TVA intracommunautaire : FR15 123 456 789

NOTE :
Les contours de niveau dans les régions "Trop courbes de niveau" sont des approximations.
Les éléments du cadastre ont été adaptés au 1/500 sans aucune modification.



